



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT

Excusés : Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA
Philippe LUYAT, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ
Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON
Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Lucie BALMET
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_09_17072023

Objet : Convention de prestations de services « intervention musicale à l'école de Susville » avec Angeline MERE – Année scolaire 2023-2024

Le Maire rappelle au Conseil municipal les interventions auprès des élèves de Susville depuis Janvier 2022 d'Angeline MERE pour l'éducation à la musique, à raison de 3 heures par semaine.

Il propose de conventionner de nouveau avec Angeline MERE, intervenante musique en auto-entreprise pour un coût horaire **établi à 50 € sur une base de 26 séances** sur l'année scolaire 2023-2024. Le montant total de l'intervention pour cette période serait donc de 3 900 € (50€ x 3h x 26 semaines).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte cette proposition d'intervention pour un montant de 3 900 € pour 26 séances sur l'année scolaire 2023-2024,

Autorise le Maire à signer la convention avec Angeline MERE pour l'année scolaire 2023-2024,

Dit que la convention susmentionnée sera annexée à la présente délibération.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication à la mairie
le 18 juillet 2023.*

Le Maire, Emile BUCH.

